## 1 – Identification du produit (ou préparation) et de l'entreprise :

1.1 Nom Commercial : **megalyt** ( Brillanteur Electrolytique )

1.2 Fournisseur : **megadental** GmbH
Seeweg, 20a
D-63654 Büdingen
☎ 00-49-6042-97-550
*Fax* 00-49-6042-97-5520

## 2 – Composition / Informations sur les composants :

2.1 *Caractéristiques chimiques :* Solution contenant de l'acide

2.2 *Composants dangereux* : Acide (5 – 25 % )

## 3 – Risques possibles :

3.1 Nuisible pour la santé en cas d'ingestion.
3.2 Mention particulière de risque pour l'homme et l'environnement : CORROSIF
3.3 Echelle de risque – (R 35 ) : Cause de fortes corrosions.

## 4 – Mesures de premier secours :

4.1 *Conseils généraux* : Voir les points ci-dessous

4.2 *En cas d'inhalation* :
En cas de malaise, amener de l'air frais . Consulter un médecin.
Surveiller la respiration. Si nécessaire, inhaler de l'oxygène.

4.3 *En cas de contact avec la peau* :
Laver immédiatement avec beaucoup d'eau.
Enlever immédiatement les vêtements souillés.
L'assistance d'un médecin est nécessaire aussi vite que possible.

*En cas de contact avec les yeux* :
Immédiatement rincer abondamment à l'eau claire en tenant les paupières écartées.
L'assistance d'un médecin est nécessaire aussi vite que possible.

*En cas d'ingestion* :
Déclencher immédiatement un vomissement, sous instruction du personnel médical.
L'assistance d'un médecin est nécessaire immédiatement.

## 5 – Mesures de lutte contre le feu :

5.1 *Moyens d'extinction appropriés* :
Pulvérisation d'eau.
Dioxyde de carbone
Mousse résistante à l'alcool.
Poudre extinctrice.

5.2 *Produits de combustion dangereux* :
Aucun connu. Combustion totale produisant dioxyde de carbone et eau.

5.3 *Equipements de protection de lutte anti-incendie* :
Porter un appareil respiratoire autonome agréé. à air comprimé et / ou à circulation d'air ainsi qu'un vêtement de protection pour pompier ( Casque de pompier avec protège nuque, Combinaison, chaussures et gants de protection ).

5.4 *Risques particuliers dus au matériau ou à la préparation elle-même, ses produits de combustion ou aux gaz qui en résultent* :
L'éthylène glycol ou ses solutions dans l'eau peuvent, par échauffement, former un mélange air - vapeur inflammable

## 6 – Mesures en cas de projections accidentelles :

6.1 *Mesures de protection de l'environnement* :
Eviter de polluer le sol, l'environnement aquatique et la nappe phréatique

6.2 *Procédure de nettoyage / d'élimination* :
Endiguer le matériau qui a coulé et couvrir avec de grandes quantités de sable, de terre ou un autre matériau absorbant disponible, puis balayer ensemble vigoureusement pour accélérer l'absorption. Le mélange peut alors être ramassé dans un récipient ou un sac en plastique à l'aide d'une pelle en caoutchouc et être mis à disposition pour enlèvement.

## 7 – Manipulation et stockage :

7.1 *Instructions pour une manipulation sans risque* :
Manipuler soigneusement et avec précaution, pour éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'ingestion. Tenir le récipient hermétiquement fermé.

7.2 *Stockage* :
Stocker dans des récipients en plastique ( PP ou PE )
Stocker dans un récipient hermétiquement fermé, dans un local bien ventilé.
Ne pas exposer directement aux rayons du soleil.

## 8 – Limite d'exposition et équipements de protection individuelle :

*8.1* 8.1 *Eléments constituants relatifs à la zone de travail: valeurs limites à surveiller* :

*VLE (Valeur Limite d'Exposition) ( D-1993)* 10ppm / 26 mg/m3.
Limite de pointe Cat.I.H,
Risques pour la Grossesse : Groupe C

8.2 *Mesures de protection Générales* :
Tenir les concentrations au-dessous des valeurs limite au moyen d'une ventilation générale suffisante et / ou une aspiration au poste de travail.

8.3 *Protection respiratoire* :
Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire n'est nécessaire au poste de travail pour assurer de façon durable le maintien au-dessous des valeurs limite Cependant, dans le cas ou le matériau est chauffé ou pulvérisé, utiliser un appareil de filtration agréé.

8.4 *Protection des mains et du corps*:
Si des contacts avec la peau peuvent avoir lieu de façon fréquente ou de longue durée, porter des gants imperméables. Le choix des protections spécifiques tels que gants, bottes, tabliers ou combinaison dépendra de l'activité et / ou du mode opératoire .

8.5 *Protection des yeux et du visage* :
Porter des Lunettes de protection. En cas de gêne aux yeux due à l'apparition de vapeurs du produit, utiliser un masque total.

## 9 – Propriétés physiques et chimiques :

| | |
|---|---|
| Aspect : | Liquide. |
| Couleur : | Incolore. |
| Odeur : | Aucune. |
| Densité : | 1,21 g / $cm^3$ |
| Point / zone de congélation : | - 13°C |
| Point / zone d'ébullition : | 197 °C |
| PH : | Non applicable |
| Solubilité dans l'eau : | Miscible en toutes proportions |
| LogP ( Octanol – Eau ) : | -1,36 |
| Pression de vapeur : | 0,16 mbar |
| Point d'éclair : | 119°C |
| Température d'inflammation : | 413°C |
| Limites d'explosibilité inférieure : | 2.1 Vol.% |

## 10 – Stabilité et réactivité :

10.1 *Stabilité chimique* : Stable en cas d'utilisation et de stockage normal.

10.2 *Réactions dangereuses*
Réagit avec l'eau et la lessive avec production de chaleur. Oxydant.

## 11 – Informations toxicologiques :

11.1 *Ingestion* :

Toxicité orale / Admission unique : modéré
Une exposition excessive peut provoquer une action orale sur le système nerveux ainsi qu'une action cardio-pulmonaire et un disfonctionnement rénal.

- LD50 Oral ( Létale Dose ) sur le Rat = 6.000 – 13.000 mg/Kg

La dose létale sur l'homme se situe probablement vers 100ml.

Une ingestion accidentelle de petites quantités devrait être inoffensive.
Une ingestion de seulement un peu plus que ces petites quantités peut conduire à des dommages sérieux sur la santé, et même être mortelle.

11.2 *Contact avec la peau* :

En cas d'exposition très fréquemment répétée, le produit peut être résorbé en quantités nuisibles pour la santé. Peut donner lieu à des traitements lourds.

11.3 *Inhalation* :

En raison des propriétés physiques, il se produit, à température ambiante, de très petites quantités de vapeurs. En cas d'échauffement ou de pulvérisation du produit, on peut atteindre des concentrations susceptibles de causer des irritations ou autre action.

11.4 *Action irritantante :*

*pour les yeux* : Peut provoquer d'insignifiantes irritations passagères. Une lésion de la cornée est improbable. Les vapeurs ou les fumées peuvent provoquer une irritation oculaire.

*Par inhalation* : Une exposition excessive peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures.

11.5 *Action cancérogène* : Aucune action cancérogène détectée lors d'études à long terme sur les animaux.

11.6 *Mutation génétique* : Les résultats des recherches de mutation génétique sur les animaux sont restés négatifs.

11.7 *Autres informations toxicologiques* :

Après des recherches à long terme, au cours desquelles de l'éthylène glycol a été administré à des animaux, sont apparues entre autres des lésions aux reins et à la peau, avec emmagasinage de sels de calcium dans les différents tissus.

## 12 – Informations écologiques :

12.1 *Dégradation* :

La Biodégradation en bouteille fermée TEX est de 88 % après 20 jours.
La concentration d'inhibition ( IC50 ) conformément au « Test d'inhibition de respiration avec de la boue activée» de l'« OECD » : > 1.000 mg/l
La dégradation est à attendre dans un délai de quelques jours à quelques semaines. Le produit est considéré comme faiblement dangereux pour l'eau. - Il ne doit pas être rejeté en grandes quantités dans la terre, ni dans les eaux souterraines, ni dans les eaux résiduaires

12.2 *Potentiel de mobilité et de bioaccumulation* :

| | |
|---|---|
| N - Octanol – Eau – Coefficient de répartition ( log pOW ) : | - 1,36. |
| Constante de Henry : | 6.OE – 08 atm.$m^3$ mol. |

12.3 *Toxicité pour les organismes aquatiques vivants* ( écotoxicologie ):

| | |
|---|---|
| Aiguë LC50 sur la truite arc-en-ciel ( Oncorrhyncus mykiss ) : | 18.000 – 46.000 mg/l |
| Inhibition de croissance : | 72h. |
| IC50 sur l'algue verte selenastrum capricornutum : | 9.500 – 13.000 mg/l |
| Aiguë EC50 sur la puce d'eau (Daphnia magna ) : | 46.300 – 51.000 mg/l |

## 13 – Instructions relatives à l'élimination des déchets :

13.1 *Elimination du produit*

Après neutralisation : Sous réserve de respecter les prescriptions légales locales, évacuer vers une installation de traitement des eaux usées ou une station de retraitement agréée ou un incinérateur agréé.

Code clé pour l'élimination des déchets N° 553 03 / Ethylène Glycol / SAV

13.2 *Emballages souillés* :

Les emballages vides doivent être - selon l'état actuel de la technique – complètement vidés de tout reliquat, avant d'être éliminé. Instructions pour le reconditionnement : La dernière étiquette valable du produit, ainsi que l'étiquette originale « produit dangereux » doivent rester sur l'emballage, jusqu'à ce que le récipient soit reconditionné.

En cas de cession d'emballages non nettoyés pour utilisation ou élimination, le preneur doit être averti d'un risque possible.

## 14 – Informations relatives au transport :

14.1 *Transport terrestre* : ADR / RID et GGVS / GGVE
Classe : 8
Chiffre / lettre : 1b
Tableau d'avertissement : Risque N° 80 Substance N° 1830
Désignation du Produit : Acide Sulfurique.

14.2 *Transport par mer* : IMD / GGVSEE
Classe : 8
UN / ID N° : 1830 Page : 8230 Groupe d'emballages : II
EMS N° : 8-06 /- MFAG : 700 /-
Nom technique exact : Acide Sulfurique.

14.3 *Transport maritime interne* : Aucune remarque

14.4 *Transport aérien* : ICAO- et IATA - DGR
Classe : 8
UN / ID N° : 1830 Groupe d'emballages : II
Nom technique exact : Acide Sulfurique

## 15 – Informations réglementaires :

15.1 Classement conforme à l'annexe I de la directive du conseil CE 67 / 548 ( directive pour le classement, l'emballage et le marquage des substances dangereuses ) .

Etiquetage en conformité avec les directives CE relatives aux matières dangereuses GefstoffV: Etiquetage obligatoire

*Symbole de danger* : Xn - Nuisible pour la santé
C - Corrosif

*Echelle de risque* ( section R ):
R 22 : Nuisible pour la santé en cas d'ingestion
R 35 : Cause de fortes corrosions

*Conseils de sécurité* ( section S ) :
S 2 : Ne doit pas être laissé à portée des enfants
S 26 : En cas de contact avec les yeux, rincer soigneusement avec de l'eau et consulter un médecin.
S 30 : Ne jamais verser sur de l'eau !

15.2 *Prescriptions nationales* :
*Restrictions d'emploi* :

Restrictions d'emploi conformément au paragraphe 15b de la directive CE / GefStoffV
Classe de dangerosité pour l'eau : WGK 1 ( Classification KBWS )
Réglementation en cas d'incident : Non cité dans l'annexe II
Directives techniques relatives à l'air : Classe III ( Auto classification )
Classification selon le VBF : le VBF ne trouve aucune application.

Nota : Ces informations s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. La fiche de sécurité sert à décrire le produit en considération des exigences de sécurité liées à sa manipulation. Elle ne donne donc pas de garantie relative aux caractéristiques contractuelles du produit livré.
Cette fiche sécurité est faite à la machine, et donc non signée.